



FOURNITURES

FOURNITURES DE BUREAU ET FOURNITURES SCOLAIRES

GROUPEMENT DE COMMANDES : VILLE DE TOURS, TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE ET SYNDICAT DE MOBILITÉS DE TOURAINE

DESCRIPTION DU MARCHÉ

> Contenu du marché

Fournitures de bureau, articles de timbrage et de petits équipements, les fournitures scolaires et pédagogiques destinées aux écoles, les fournitures de bureau réservées à un atelier protégé et les fournitures d'enveloppes et pochettes imprimées et non imprimées.

Période : 2021 à 2023

Durée : un an avec tacite reconduction jusqu'à 3 fois. La durée maximale du contrat, toute période confondue, est de 48 mois.

Valeur estimée : en fonction des lots, le montant des prestations va de 5 000 euros HT à 212 500 euros HT par an.

> Cadre du marché

- Code des marchés publics (2006)
- Code de la commande publique (2019)

> Acteurs impliqués

- > Ville de Tours
- > Tours Métropole Val de Loire
- > Syndicat de mobilités de Touraine



TERRITOIRE

La Métropole et la Ville de Tours s'inscrivent dans une démarche d'achats éthiques et d'achats visant à protéger l'environnement.

La Métropole de Tours (37) se situe dans la région du Centre – Val de Loire, dans le département de L'Indre-et-Loire.

Superficie : 389,20 km²

Habitants : 294 220



Démarche d'achats éthiques et d'achats visant à protéger l'environnement. Notamment les attentes des collectivités se portent sur les achats éthiques, la réduction des substances dangereuses, la gestion des forêts ainsi que les emballages, transports et déchets.

Critère d'attribution des offres : sur une pondération totale de 100 %, 10 à 20 % sont consacrés à des actions en faveur de développement durable, selon les lots. Pour le lot n° 2

- 10 % sont consacrés à la proportion d'articles bénéficiant d'un écolabel ou d'une norme environnementale ou équivalent
- 10 % sont consacrés aux pistes d'actions du fournisseur pour réduire les polluants volatils (COV, perturbateurs endocriniens).



> **Spécifications techniques**

Limiter les impacts environnementaux sur l'ensemble du « cycle de vie » des produits en priorisant des produits écolabellisés ou équivalents (NF environnement, écolabel européen ou équivalent)

→ **Privilégier les produits qui proviennent de forêts gérés durablement** : labels FSC et PEFC ou équivalent (type II ISO 14021). La proportion de fibres de bois provenant de forêts gérées durablement devra être indiquée pour chaque produit et sera pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Préciser les circuits de production et de distribution du papier en indiquant l'origine du bois, l'ensemble des lieux de production ainsi que les éléments liés à la production et à la logistique.

→ **Réduire l'utilisation de substances dangereuses** : produits sans désencrage, sans traitement au chlore (TCF, PCF ou ECF), sans azurant optique à blancheur naturelle.

→ **Limiter** la quantité de déchets : plusieurs actions pourront être mis en œuvre, dont le regroupement des livraisons pour limiter les emballages et le carburant, l'utilisation de plusieurs formats d'emballage en fonction des produits à livrer, la récupération, le tri et le recyclage des emballages et des déchets ainsi que la dématérialisation des documents afin de réduire le volume de papier

PISTES D'AMÉLIORATION

- > **Exiger** des candidats des produits écolabellisés ou équivalents, ou la preuve que le papier provient de forêts gérés durablement (labels PEFC ou FSC).
- > **Demander** pour les produits de papier à base de fibres vierges non certifiées que le soumissionnaire joigne un document précisant les types, quantités et origines des fibres utilisées pour produire la pulpe de papier ainsi qu'une déclaration attestant de leur légalité.
- > **Demander** un pourcentage minimum de fibres recyclées dans la composition du papier et prévoir une pondération supplémentaire pour les offres présentant une part plus importante.
- > **Favoriser** une formulation sous forme de variantes de contrats pour établir des critères d'évaluation de manière à solliciter des prestations de produits de papier pour des niveaux plus élevés de contenu recyclé
- > **Exiger** un échantillon afin de pouvoir procéder à des tests de qualité.
- > **Imposer** un mode de preuve pour la réduction de l'utilisation des substances dangereuses
- > **Demander** un document listant tous les produits chimiques utilisés pour la production du papier.
- > **Exiger** un mode de livraison propre : utilisation de transports responsables en matière d'émission polluante et ayant un faible impact sur la qualité de l'air

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

[Conseil de la gestion des forêts \(FSC\)](#)

[Fournitures de bureau, d'école et de papeterie respectueuses de l'environnement Gestion durable de la forêt](#)

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/oeap/gem/fournitures_bureau/fournitures_bureau.pdf

https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/toolkit/paper_GPP_product_sheet_fr.pdf

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux#labelsrow-3>

<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/4006-papeterie-et-fournitures-impacts-environnementaux-et-labels.html>

Fiche réalisée par :



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Dans le cadre du projet :



European Union
European Regional
Development Fund

Soutenu par :



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*